



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1769

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Poursuite de l'aménagement du Boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1769**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Poursuite de l'aménagement du Boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse", situé sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2009-2014.

Le projet vise à adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité. Il correspond aux remplacements des arbres et la remise en état des trottoirs du boulevard entre les rues Tabareau et des Pierres Plantées, soit environ 750 mètres linéaires. Il fait suite à l'aménagement d'une zone témoin entre les rues Tourette et Tabareau qui propose de remplacer les platanes par des micocouliers et de supprimer un arbre sur deux avec une implantation en quinconce.

L'état général des platanes du boulevard est mauvais, même si ponctuellement quelques sujets montrent encore une bonne vigueur. Ce déclin global des plantations avait été annoncé dès 1996. Il avait alors été retenu l'idée de prévoir le remplacement des arbres qui seraient progressivement abattus du fait de leur dangerosité.

Il est donc apparu incontournable d'anticiper la plantation de nouveaux arbres sur les secteurs les plus critiques. Le travail avec le lauréat du concours d'aménagement de l'espace du Gros Caillou a permis de définir les grands principes de composition du boulevard en ce qui concerne les plantations : rythme, positionnement, essence, etc.

Le secteur pouvant être concerné par ce projet de renouvellement est compris entre la limite opérationnelle du projet d'aménagement du Gros Caillou (place de la Croix-Rousse) et la place Edouard Millaud. Sur ce secteur, où se trouve la plus forte concentration d'arbres en mauvais état sanitaire ou manquants, il peut être envisagée la replantation d'environ 200 arbres.

Bien que l'opération inscrite à la PPI ne concerne que le renouvellement des arbres (poursuite de la zone témoin réalisée en 2007), il convient de s'interroger sur les différents paramètres techniques avant d'engager des travaux de rénovation :

- aménagements cyclables prévus au plan des modes doux (axe structurant),
- couloirs bus inscrits au plan de mandat du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL),
- sécurisation des traversées piétonnes compte tenu de la largeur des traversées sur le boulevard,
- mise en accessibilité de l'espace public dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité,
- autres aménagements dans le cadre de la zone 30,
- le cas échéant, mise aux normes de la zone du marché suivant la réglementation applicable au marché alimentaire.

En outre, il faut tenir compte de l'organisation actuelle du marché, de la vogue des marrons et du stationnement afin de préciser les contraintes et les marges de manœuvre sur les projets d'aménagement.

Afin de finaliser le programme des travaux, il convient de poser, durant la phase de diagnostic, l'ensemble des contraintes et des évolutions à venir en vue de proposer ultérieurement des éléments de programme cohérents avec une vision à terme du boulevard. Il s'agira, notamment, de vérifier si la poursuite de la zone témoin est compatible avec d'autres aménagements à venir. Les études préalables qui seront réalisées ne préfigurent pas pour autant la réalisation d'une opération homogène, elles pourraient déboucher sur un schéma de composition qui donnerait ensuite lieu à différentes opérations (renouvellement des arbres, aménagements cyclables, etc.).

La demande d'individualisation d'autorisation de programme correspond donc au financement des études préalables qui ont pour but la définition du programme de travaux le plus pertinent : conserver l'objectif initial du projet qui demeure le renouvellement des platanes tout en anticipant les aménagements ultérieurs nécessaires à son évolution.

Le coût de ces études préalables est estimé à 220 000 € TTC. A l'issue de ces études, un programme des travaux sera validé et permettra une évaluation précise du coût des études de conception. Une nouvelle demande d'individualisation d'autorisation de programme sera alors proposée.

En l'absence de programme validé, la présentation d'un calendrier prévisionnel est aujourd'hui prématurée. En fonction de l'importance du programme, des procédures règlementaires pourraient être engagées et modifier de façon significative les délais de l'opération.

Le coût estimatif de l'opération, limitée au programme initial (remplacement des arbres et remise en état des trottoirs), est estimé à 3 500 000 € TTC sur la base du coût réel de la zone témoin ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalables relatives au projet de poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération 2260, pour un montant de 220 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, répartie selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € en 2010,
- 190 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.